## Fiche synthétique : les enseignements pratiques interdisciplinaires (EPI)

Cible générale	maîtrise du socle commun + projet d'orientation de l'élève
Cible spécifique	réalisation d'un projet de nature interdisciplinaire comportant une réalisation concrète, individuelle ou collective
	— favoriser une approche concrète des savoirs
Objectif	— faire l'expérience de leur entrelacement
1	— développer l'expression orale, l'esprit créatif et la participation
Contenu	— articulés aux enseignements du tronc commun selon les perspectives d'ouverture définies par les programmes
	— deux thématiques au moins chaque année
	— Les 8 thématiques :
	Corps, santé, bien-être et sécurité
	Culture et création artistiques
	Transition écologique et développement durable
	Information, communication, citoyenneté
	Langues et cultures de l'Antiquité
	Langues et cultures étrangères ou, le cas échéant, régionales
	Monde économique et professionnel
	Sciences, technologie et société
Cadrage des contenus	<ul> <li>cadrage national et déclinaison locale (par le conseil pédagogique et éventuellement le conseil école- collège)</li> </ul>
	— sur un cycle, les EPI doivent aborder :
	les trois parcours éducatifs
	• les différents domaines du socle
	la plupart des disciplines
	—ils ménagent une place importante aux usages du numérique et à la pratique des langues étrangères
Cadre pédagogique	accompagnement pédagogique (différenciation et diversification)
Moyens de parvenir à l'objectif	croiser des disciplines pour réaliser un projet qui met en œuvre les compétences visées et qui inclut une réalisation manuelle, physique ou artistique
	— décidée par l'établissement (selon l'avis du conseil pédagogique)
Périodicité	— trimestriels ou semestriels ou au maximum annuels (sauf ceux portant sur un enseignement de complément)
Horaire	<ul> <li>le nombre d'heures/élève est égal sur un même niveau.</li> <li>le total d'heures maximal est fixé pour le cycle par arrêté.</li> <li>la répartition se fait selon les choix fixés par l'établissement en fonction de sa marge d'autonomie dans la dotation des horaires-professeurs, mais dans le cadre fixé par l'arrêté ; l'horaire peut être globalisé.</li> <li>4 heures réparties entre AP et EPI en cycle 4</li> </ul>
Personnels concernés	enseignants, voire membres du personnel d'éducation, intervenant seuls ou en co-intervention
Élèves	tous les élèves du cycle, répartis en groupes selon les modalités pédagogiques définies en établissement (groupes classe ou inter-classes, voire inter-niveaux ou formes plus individualisées comme le tutorat)
	Elèves du cycle 4 : 5°, 4°, 3e

Fiche synthétique : les enseignements pratiques interdisciplinaires (EPI)